

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

-

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2012

-

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE

-

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

-

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2012

-

Les travaux débutent à 14 heures 15.

COMPOSITION DU BUREAU ET DE L'ASSEMBLEE

-

Le Bureau est occupé par M. LIEBIN, Président ;
Mmes BEGHIN et CRUCKE, Secrétaires.

54 membres sont présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

-

M. LIEBIN rappelle que l'article L2212-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation convoque le nouveau Conseil provincial issu des élections du 14 octobre 2012, le vendredi 26 octobre 2012 à 14 heures.

Au cours de cette réunion, le Conseil doit, après avoir procédé à la validation des élections provinciales, à la vérification des pouvoirs de ses membres et à leur installation, procéder à la nomination de son Président, de ses Vice-Présidents et des Membres du Bureau et voter sur le pacte de majorité comprenant l'élection des Députés provinciaux ainsi que du Président du Collège.

M. LIEBIN déclare ouverte la séance du Conseil provincial du Hainaut du vendredi 26 octobre 2012.

DEPOT DU PROCES-VERBAL

-

M. LIEBIN.- Je signale que le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2012 est à votre disposition jusqu'à la fin de la séance. S'il n'y a pas d'observations, il sera considéré comme approuvé.

TIRAGE AU SORT POUR APPELS NOMINAUX

-

(Voir Partie officielle, p.).

COMMUNICATIONS

-

M. LIEBIN.- Je vous annonce le désistement d'un des élus du Groupe CDH dans le district de Charleroi : M. Antoine TANZILLI, appelé à d'autres fonctions, a renoncé à prêter serment en tant que Conseiller provincial. Il sera remplacé par sa suppléante, Mme Solange MESDAGH.

Tous les élus ont produit les pièces régulières qui ont permis de constater leurs conditions d'éligibilité et toute absence d'incompatibilité.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

-

M. LIEBIN.- Pour valider les élections provinciales, je voudrais dire à l'Assemblée qu'en vertu des dispositions des articles 2 et 3 de son Règlement d'Ordre intérieur, le Conseil provincial doit se diviser par voie de tirage au sort, en 6 Commissions, une par arrondissement électoral comprenant 9 ou 10 Conseillers pour examiner les dossiers des élections provinciales et procéder à la vérification des pouvoirs de ses membres.

Je vais vous inviter à suivre par groupe, que je vais énumérer, des fonctionnaires provinciaux dans des salles prédéterminées. Ces fonctionnaires vont vous expliquer s'il y a des recours ou non dans les procès-verbaux électoraux. Vous devrez désigner dans chaque commission, un rapporteur qui sera chargé d'informer l'ensemble du Conseil du résultat de vos délibérations quant à la validation des élections.

(Voir Partie officielle, p.).

La séance est suspendue à 14 heures 25.

Elle est reprise à 14 heures 40.

VALIDATION DES ELECTIONS PROVINCIALES ET VERIFICATION DES POUVOIRS

-

M. LIEBIN.- Nous allons vérifier les pouvoirs des Conseillers provinciaux dans l'ordre des différents arrondissements. Chacun des Conseillers provinciaux sera alors invité à prêter serment et je signale, pour les nouveaux, que le texte de la formule de prestation de serment se trouve sur leur banc. Les prestations de serment se font debout.

Nous allons commencer par l'Arrondissement de Soignies – Districts de Soignies et La Louvière. J'appelle donc son rapporteur, M. Armand BOITE !

Projets de résolutions et décisions. Prestations de serment (*Voir Partie officielle, p.*).

M. LIEBIN.- Pour l'Arrondissement de Ath – District d'Ath, je passe la parole à M. Emile VAN AESLT, rapporteur.

Projet de résolution et décision. Prestations de serment (*Voir Partie officielle, p.*).

M. LIEBIN.- Pour l'Arrondissement de Charleroi – Districts de Charleroi, Châtelet et Fontaine-l'Evêque, je passe la parole à Mme Manon BEGHIN, rapporteur.

Projets de résolutions et décisions. Prestations de serment (*Voir Partie officielle, p.*).

M. LIEBIN.- Pour l'Arrondissement de Mons, je passe la parole à Mme MEIRE, rapporteur, pour le District de Mons.

Projet de résolution et décision. Prestations de serment (*Voir Partie officielle, p.*).

M. LIEBIN.- Madame MEIRE, vous avez à nouveau la parole pour le District de Bousu.

Projet de résolution (*Voir Partie officielle, p.*).

M. LIEBIN.- Comme il s'agit d'une réclamation recevable mais non fondée selon le rapport, le règlement nous impose un vote nominal.

VOTE PAR APPEL NOMINAL

-

Décision. Prestations de serment (*Voir Partie officielle, p.*).

M. LIEBIN.- Pour l'Arrondissement de Thuin, je passe la parole à M. GENARD, rapporteur, pour le District de Thuin.

Projet de résolution et décision. Prestations de serment (*Voir Partie officielle, p.*).

M. LIEBIN.- Pour l'Arrondissement de Tournai – District de Tournai, je passe la parole à M. LAVAUX, rapporteur.

Projet de résolution et décision. Prestations de serment (*Voir Partie officielle, p.*).

FORMATION DU BUREAU DEFINITIF

-

1A. Modification de la composition du Bureau.-

Projet de résolution (*Voir Partie officielle, p.*).

M. LIEBIN.- Le dossier qui vous est soumis propose de réduire le nombre des membres du Bureau, passant ainsi de 23 à 9 membres. Par ce geste, nous anticipons un projet de décret de la Région wallonne et nous pensons que c'est un geste fort que la Province de Hainaut pose aujourd'hui avec le soutien de tous les partis démocratiques qui composent cette Assemblée.

VOTE PAR APPEL NOMINAL

-

Décision (*Voir Partie officielle, p.*).

M. LIEBIN.- Je passe la parole à Mme DE RODDER.

Mme DE RODDER (*à la tribune*).- (*Voir Partie officielle, p.*).

M. LIEBIN.- Merci, Madame DE RODDER.

M. LIEBIN.- Nous en arrivons maintenant à la formation du Bureau définitif et nous commençons par la nomination du Président.

J'invite Mme ALTRUY et M. FARVAQUE à compléter le Bureau auprès de Mmes BEGHIN et CRUCKE, en qualité de scrutateurs, en vue de procéder aux opérations de vote.

VOTE SECRET

-

Résultat du vote (*Voir Partie officielle, p.*).

(*Applaudissements unanimes*).

M. LIEBIN.- M. Tommy LECLERCQ est donc installé comme Président du Conseil provincial. Je lui demande maintenant de bien vouloir prendre place au Bureau.

M. le PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur,
Mesdames les Conseillères provinciales,
Messieurs les Conseillers provinciaux,
Mesdames, Messieurs,

Non, Saint SIMON avait tort de penser que les prédécesseurs étaient des incapables et les successeurs des intrigants.

Ce serait nier les excellentes relations que je nourris avec Albert DEPRET, dont la présidence a toujours honoré notre Institution et auquel j'ai l'honneur de succéder.

Comme 1^{er} Secrétaire lors de la mandature précédente, à ses côtés au perchoir, je n'ai cessé de l'observer dans l'exercice de ses fonctions et quoiqu'il en soit, je tâcherai de garder le cap.

Cher(e)s Collègues, merci pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'accordant vos suffrages.

Que les nouvelles et les nouveaux soient les bienvenus, 24 nouveaux élus sur les 56 que compte l'Assemblée.

Cette fois-ci, fini les extrémistes nous sommes entre démocrates.

Respect mes Cher(e)s Collègues et salutation aux anciennes et aux anciens.

A toutes et à tous, je souhaite l'exercice d'un mandat fructueux.

Par delà la réglementation, mon premier objectif sera de mettre en valeur la Province, notre Institution, la plus importante de Wallonie, l'une des rares qui est en boni.

De la mettre en valeur elle et tous ses organes.

Je veillerai à la poursuite des travaux qui seront les nôtres en Commission.

Nous poursuivrons le processus de modernisation impulsé lors de la précédente mandature et souhaité par le législateur.

Afin d'y parvenir, je compte sur l'investissement et le soutien de chacune et chacun d'entre nous à la lumière de nos possibilités, de nos prérogatives, de nos compétences et de notre enthousiasme.

Je voudrais aussi vous indiquer que je ferai tout pour asseoir notre partenariat institutionnel.

Celui qui unit les Pouvoirs locaux à la Région, à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'Etat.

Chers Collègues,

Il s'agit véritablement de consolider les rapports entre tous ces Services pour les rendre aussi efficaces que possible, à favoriser les relations entre les Communes elles-mêmes et à prodiguer les conseils les plus judicieux en fonction des circonstances, pourquoi ?

Pour qu'il n'y ai pas de divorce entre les ambitions proclamées et les résultats constatés.

Faire ce qu'on dit, dire ce qu'on fait.

Il sera bien sûr absolument nécessaire de travailler tous ensemble : Représentants politiques et Ressources humaines de l'Administration, qui ont toujours fait corps ici et, qui devront continuer, unis, faisant la force de notre Province.

Chers Collègues,

Je veillerai à présider le Conseil au mieux, à tenir ordre et discipline pendant les séances, à être le Président de toutes et tous, quels que soient les Partis.

Je veillerai à être le relais entre les Groupes et le Collège provincial.

Mais poursuivons nos travaux en finalisant la composition de notre Bureau...

(Applaudissements unanimes).

M. le PRESIDENT.- Nous allons continuer nos travaux par la formation du Bureau définitif. Il y va de l'élection des Vice-Présidents et des Secrétaires.

VOTE SECRET

-

Résultat du vote (*Voir Partie officielle, p.*).

M. le PRESIDENT.- Je demanderai aux deux Secrétaires de venir prendre place au Bureau.

1B. Conseil provincial 2012-2018. Groupes politiques.-

Projet de résolution et décision (*Voir Partie officielle, p.*).

COMMUNICATIONS

-

M. le PRESIDENT.- Je vous demanderai de bien vouloir compléter les petits cartons qui se trouvent sur vos bancs afin de pouvoir réaliser le tableau synoptique de l'Assemblée.

Avant notre prochaine réunion, les commissions seront appelées à se réunir. Pour en déterminer la composition, le bureau se réunira en date du 5 novembre prochain à 17 heures 30. Les Chefs de groupe seront invités à communiquer le choix de chacun des membres des groupes concernés afin de constituer lesdites commissions.

PACTE DE MAJORITE

-

M. le PRESIDENT.- Nous allons maintenant voter sur le pacte de majorité.

Je passe la parole à M. HUSTACHE.

M. HUSTACHE (*à la tribune*).- (*Voir Partie officielle, p.*).

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur HUSTACHE.

M. CORNET.- Nous pouvons difficilement nous prononcer. C'est un ensemble de bonnes intentions et l'on nous parle de bonne gouvernance etc... mais ce qui nous inquiète un peu c'est la redéfinition et l'amélioration des services rendus aux citoyens. Dans un premier temps, en attendant mieux, nous nous abstiendrons.

M. le PRESIDENT.- Monsieur CORNET, je vous invite à employer votre énergie dans la mise en place de ce processus. Merci.

Monsieur LAVAUX !

M. LAVAUX.- J'en resterai sur les mots de M. le Député HUSTACHE, il y a un doute sur cette capacité du Conseil et du Collège provincial à passer à cette vision transversale du développement hennuyer si on veut être d'accord avec la Déclaration de politique régionale à laquelle on souscrit évidemment au niveau wallon. On a des doutes au niveau provincial quand la majorité dit qu'elle mettra tout en œuvre pour une déconcentration en vue de répondre aux différentes réalités sous-régionales et budgétaires. On est loin de la dimension transversale. Vous savez, j'ai quitté le Conseil provincial en 2005, j'y siégeais depuis 1994. M'y revoici et ce texte, je l'ai déjà entendu, c'est toujours un discours de bonnes intentions, un discours qui se répète d'année en année et nous attendons de voir de quelle façon le Collège provincial va se répartir les tâches.

Nous attendons vraiment le moment où nous pourrions voir une politique transversale et la fin des baronnies que l'on a trop connues au niveau du PS.

M. le PRESIDENT.- C'est bon signe d'être habité par le doute, Monsieur LAVAUX.

Monsieur LIEBIN !

M. LIEBIN.- Si le Groupe MR a signé le Pacte de Majorité à l'unanimité c'est que nous n'avons aucun doute, non seulement sur la volonté et la capacité du Collège provincial de mener à bien le programme difficile et ambitieux mais aussi réaliste que nous avons mis au point avec notre partenaire socialiste.

Monsieur LAVAUX, vous avez quitté cette Assemblée pour être appelé à d'autres destinées, vous y revoici. Vous ne vous rendez pas compte du travail qui a été accompli au cours de ces 6 dernières années.

Nous avons travaillé sans relâche et nous n'avons pas encore terminé mais nous sommes certains que dans les 6 ans à venir, la tâche sera accomplie et nous aurons mérité votre confiance. D'ailleurs, je retiens cette expression de notre Collègue ECOLO « On verra bien plus tard », et bien Messieurs, nous allons tout faire pour vous démontrer que vous pourrez bientôt approuver l'action de la majorité.

Merci.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur LIEBIN.

Monsieur le Député HUSTACHE !

M. le DEPUTE HUSTACHE.- Je pense qu'une abstention est déjà un signe d'adhésion ce qui est déjà très bien. Maintenant, Monsieur LAVAUX, quand je parle de doutes, je ne fais pas appel à Saint Simon mais bien à Aristote en disant que le doute est le début de la sagesse.

Je crois que les gens qui ne doutent pas sont des gens dangereux. Je suis certain que vous doutez également et que vous douterez peut-être encore plus ensuite parce que la question qui est posée ici est bien une question fondamentale. Entre la nécessaire transversalité des actions que l'on mène – et je peux vous assurer que depuis 6 ans un travail considérable a été accompli – mais également notre fidélité à la déclaration de politique générale qui veut que nous tenions compte non pas des baronnies mais bien des sous-régions, des communautés de territoires, j'imagine que vous serez d'accord avec nous sur la nécessité d'articuler la transversalité et cette réalité de déconcentration. Merci.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Député.

VOTE PAR APPEL NOMINAL

PRESTATION DE SERMENT DES DEPUTES PROVINCIAUX

-

M. le PRESIDENT.- J'invite les cinq Députés provinciaux à prêter serment.

Prestation de serment (*Voir Partie officielle, p.*).

M. le PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Président du Collège, je vous déclare installés dans vos fonctions.

(*Applaudissements unanimes*).

M. le PRESIDENT.- Nous continuons par les délégations de pouvoirs au Collège provincial.

2. DELEGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL PROVINCIAL AU COLLEGE PROVINCIAL.-

-

▪ en matière de personnel.

Rapport et projet de résolution (*Voir Partie officielle, p.*).

M. CORNET.- Je souhaiterais préciser la décision du Groupe ECOLO. Il est nécessaire que le Collège puisse travailler au mieux mais jusqu'en 2013, il reste encore un long moment sans déclaration de politique générale.

M. LAVAUX.- Le Groupe CDH s'abstient également, on verra plus clair lorsque l'on nous présentera le prochain budget.

VOTE PAR APPEL NOMINAL

-

Décision (*Voir Partie officielle, p.*).

▪ en matière de travaux.

Rapport et projet de résolution (*Voir Partie officielle, p.*).

VOTE PAR APPEL NOMINAL

-

Décision (*Voir Partie officielle, p.*).

▪ en matière de droits constatés.

Rapport et projet de résolution (*Voir Partie officielle, p.*).

VOTE PAR APPEL NOMINAL

-

Décision (*Voir Partie officielle, p.*).

REMISE DES MEDAILLES ET ECHARPES

-

M. le PRESIDENT.- Nous allons maintenant procéder à la remise des médailles et écharpes aux nouveaux Conseillers provinciaux.

(*Voir Partie officielle, p.*).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

-

(*Voir Partie officielle, p.*).

CLOTURE DE LA SEANCE

-

M. le PRESIDENT.- J'invite maintenant les fonctionnaires, la presse, le public et, bien entendu, les mandataires à la réception.

La séance est levée à 16 heures 30.
